



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-SEPT JANVIER, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.**

**Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 janvier 2025**

**Les membres présents (11) :** Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Stéphane BOLLARD, Gratienn BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE ;

**Procuration (1) :** Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER ;

**Absent excusé (1) :** Séverine SAOS ;

**Monsieur André BOCHET-CADET a été élu secrétaire de séance.**

**N°2025/004-27/01**

**Objet : Solidarité avec la population de Mayotte**

Rapporteur Catherine HAUETER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1111-1 ;

Vu l'urgence de la situation ;

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat avec la Protection Civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS a appelé les communes et intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune d'ALEX tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune d'ALEX contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don de 3000 € à LA PROTECTION CIVILE - FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN  
Ou à la Croix rouge française - don des entreprises – 98 rue Didot 75694 PARIS CEDEX 14.

Catherine HAUETER explique que lors de la réunion du bureau de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) le 21 janvier 2025, Monsieur le Président a informé les membres présents que la séance du Conseil Communautaire prévue le 28 janvier 2025 comprendrait la proposition que la CCVT de verser 1€ par habitant du territoire soit environ 19 000 € ;

Denis JEANDIN trouve que l'effort financier de la CCVT est maigre, considérant que les Communes de la CCVT sont des communes françaises riches qui pourraient s'engager davantage dans le soutien ;  
Aucune commune n'est à l'abri de catastrophes dans les prochaines années.

André BOCHET-CADET estime que ces dépenses sont de la responsabilité de l'Etat ;

Considérant la proposition de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) de verser un don de 1 € par habitant du territoire soit environ 19 000 € ;

Considérant que la CCVT se base sur 1000 habitants pour la Commune d'ALEX,

Madame le Maire propose de verser un don de la différence soit 2 000 € à la PROTECTION CIVILE (différence entre les 3000€ proposés et le versement de la CCVT).

DEL2025/004-27/01 (suite)  
Solidarité avec la population de Mayotte

Entendu l'exposé de Catherine HAUETER  
Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée des membres présents et représentés,

**POUR : 11 – CONTRE : 1 (André BOCHET-CADET) – ABSTENTION : 0**

- **APPROUVE** le soutien à la population de MAYOTTE ;
- **APPROUVE** un don de 2000 € pour soutenir les victimes du cyclone Chido à MAYOTTE dont le versement s'effectuera auprès de la PROTECTION CIVILE - FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant aux dossiers ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire,  
Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance  
André BOCHET-CADET

Bochet



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 31/01/2025  
ET PUBLICATION LE 31/01/2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2025004</b>
Objet :	<b>SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.1 - Subventions et secours
Identifiant unique :	074-217400035-20250127-DEL2025004-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	908 o
Nom métier : 074-217400035-20250127-DEL2025004-DE-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	128.5 Ko
Nom original : DEL2025.004 SOLIDARITE MAYOTTE.pdf		
Nom métier :		
99_DE-074-217400035-20250127-DEL2025004-DE-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2025 à 15h30min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2025 à 15h30min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 janvier 2025 à 15h37min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 janvier 2025 à 15h46min54s	Reçu par le MI le 2025-01-31